



Municipalité de
Saint-Jules

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT # 03-2025
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE
4 958 271\$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION
DU 3E RANG**

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BEAUCE CENTRE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, que le règlement # 03-2025 portant le titre « Règlement # 03-2025 décrétant une dépense et un emprunt de 4 958 271\$, pour l'exécution de travaux de réfection du 3e Rang » a été adopté selon la procédure suivante :

Avis de motion	10 novembre 2025
Dépôt et présentation du projet de règlement	10 novembre 2025
Adoption du règlement	1 ^{er} décembre 2025
Approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'habitation	10 décembre 2025

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saint-Jules, aux heures normales d'ouvertures. Le règlement est également disponible sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.st-jules.qc.ca.

Donné à Saint-Jules ce 11 décembre 2025

Gina Lessard

Gina Lessard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION:

Je soussignée, Gina Lessard, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Saint-Jules, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'Avis public ci-haut en:
En affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil, entre 15h00 et 16h00 le 11 décembre 2025.

Gina Lessard

Gina Lessard,
Directrice générale et greffière-trésorière